



Communiqué de presse

Bruxelles, le 21 janvier 2016

Nouvelles CCT conclues avec les partenaires sociaux : KBC prépare l'avenir

KBC et ses partenaires sociaux, la LBC-NVK et le SETCa ont signé le 15 janvier 2016 une nouvelle CCT "Emploi" jusque fin 2017.

Cette CCT garantit de nouveau la sécurité d'emploi pour les années 2016 et 2017 et définit les modalités de la politique de fin de carrière chez KBC.

KBC, la LBC-NVK et le SETCa ont également trouvé un accord le 15 décembre 2015 afin de permettre une plus grande accessibilité des Centres-Conseil régionaux.

KBC et les partenaires sociaux sont maintenant occupés à la mise en oeuvre pratique des accords de principe énoncés dans cette CCT.

Voici les principaux points de la nouvelle CCT Emploi :

- **Prolongation de la garantie d'emploi en 2016 et 2017**
 - Le secteur financier est confronté à d'importants défis et changements (modification du comportement des clients, révolution technologique/digitale, exigences réglementaires, taux d'intérêt bas, ...). KBC pense que l'emploi restera encore (fort) fragilisé pendant les prochaines années. La vitesse à laquelle les changements interviendront dépendra essentiellement des clients et du changement de leur comportement, qui est actuellement difficilement prévisible. KBC doit en permanence s'adapter, ce qui rend la garantie d'emploi d'autant plus importante, surtout en cette période de crise économique.
 - Dans la nouvelle CCT, KBC s'engage à ne licencier personne (ni individuellement, ni collectivement) pour des motifs d'ordre organisationnel, économique ou de restructuration.
 - Si des membres du personnel perdent leur poste, la réaffectation reste la règle. KBC s'engage à replacer les membres du personnel qui se libèrent dans une fonction adéquate, dans la mesure où ils font preuve de flexibilité.
- **Limite pour le crédit-temps : 12,5 % (pas de changement)**

Cela signifie que chez KBC, le pourcentage de membres du personnel bénéficiant d'un crédit-temps peut aller jusqu'à 12,5% (minimum légal = 5%).
- Prolongation des accords par lesquels KBC s'engage à consacrer aux groupes-cibles concernés au sein de l'entreprise les fonds légalement prévus pour les "**groupes à risques**".
- Des mesures d'accompagnement spécifiques pour les + de 50 ans ainsi que des mesures de fin de carrière par le biais du programme Minerva, qui propose aux membres du personnel approchant de la fin de leur carrière de faire le point et de choisir entre 5 trajets de carrière (voir les détails dans le communiqué de presse du 20 février 2014 sur www.kbc.com).

Les principaux points de la CCT sur l'accessibilité élargie des Centres-conseil régionaux sont les suivants :

- Un cadre a été créé permettant aux Centres-conseil régionaux d'être désormais accessibles quotidiennement de 8 heures du matin à 22 heures, et le samedi de 9h à 17 heures.
- La date de démarrage et les détails pratiques n'ont pas encore été fixés.

Explication :

Depuis fin septembre 2015, chaque région a son Centre-conseil régional. KBC constate que ce service répond à une demande de sa clientèle. Les expériences en matière de conseils et de vente par téléphone ou vidéo chat sont en effet concluantes et très prometteuses, ce qui nous pousse logiquement à élargir notre offre et nos heures d'ouverture. Cette évolution sera profitable non seulement aux clients, qui sont de plus en plus habitués à bénéficier d'un service en continu, mais aussi aux commerçants qui, avec l'E-commerce, ont besoin d'une assistance plus étendue. Pour le personnel KBC aussi, cela élargit les possibilités d'aménagement de l'horaire de travail, beaucoup d'entre eux étant disposés à travailler à d'autres heures, ce qui leur laissera davantage de temps libre pendant la semaine ou pendant les heures de bureau. Les Centres-conseil régionaux sont actuellement accessibles jusque 20 heures en semaine, ainsi que le samedi matin.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

Viviane Huybrecht, directeur Corporate Communication et porte-parole KBC Groupe SA
Tel +32 2 429 85 45 – E-Mail: pressofficekbc@kbc.be

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
General Manager, Corporate
Communication /
porte-parole
Tél. 02 429 85 45

Service de presse
+ 32 2 429 65 01 Stef Leunens
+ 32 2 429 29 15 Ilse De Muyer
Fax + 32 2 429 81 60
E-mail pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com ou peuvent être obtenus sur demande adressée par e-mail à pressofficekbc@kbc.be.

Follow us at www.twitter.com/kbc_group
